

CH-8700 KUSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRGE PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRGE RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICHNER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER LL.M.
MARTIN SOHIA
RETO ASCHENBERGER LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRENE DERUNGS
CORNELIA MEIER
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL
** INHABER ZÜRCHER NOTARFATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de SAirLines en liqui-
dation concordataire

Küsnacht, août 2004 Wü/cb

SAirLines en liquidation concordataire; Circulaire n° 2

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de SAirLines, à la date du 31 décembre 2003, ainsi que de la suite prévue des opérations au cours des prochains mois.

1. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2003

Bien que la période entre la fin du mois de décembre 2003 et le début de la liquidation concordataire, le 26 juin 2003, ait été inférieure à un an, les liquidateurs ont établi, à la date du 31 décembre 2003, un rapport d'activité au sens de l'art. 330 LP. Le 30 août 2004, ils ont présenté ce rapport d'activité au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 24 septembre 2004, dans les bureaux du co-liquidateur Karl Wüthrich, Sees-
trasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

2. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

2.1 Activité du liquidateur

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, les liquidateurs ont préparé ou mis en œuvre la réalisation des actifs. Dans

ce contexte, il convient notamment de mentionner les préparatifs en vue des ventes de Avireal et de la participation dans Cargolux. En collaboration étroite avec la commission des créanciers, les liquidateurs ont en outre pris des mesures afin de procéder à l'examen d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité et des prétentions révocatoires.

Les liquidateurs ont commencé l'élaboration de l'état de collocation en vue de l'apurement des passifs. Les créances produites sont en partie basées sur des rapports de droit complexes. En plus, les effets des fusions de SAirLines avec S Air Services, S Air Logistics et S Air Relations doivent être pris en compte conformément à l'article 748 ch. 5 CO. L'analyse de ces problèmes exigera beaucoup de temps.

2.2 Activité de la commission des créanciers

A fin décembre 2003, la commission des créanciers s'était réunie, au total, à deux reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions des liquidateurs et pris des résolutions y relatives.

3. REALISATION DES ACTIFS

3.1 Généralités

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, les liquidateurs ont diligenté le recouvrement des créances sur des débiteurs en Suisse et à l'étranger. La vente de la participation dans Airline Financial Support Services (India) Private Ltd sera présentée en détail ci-dessous.

3.2 Participation dans Airline Financial Support Services (India) Private Ltd

La société Airline Financial Support Services (India) Private Ltd ("AFS"), domiciliée à Bombay, a été créée le 13 décembre 1992 en tant que joint-venture par l'"ancienne Swissair" (l'actuel SAirGroup) et la société indienne Tata Sons Ltd (TLS) de Bombay. A l'époque, l'"ancienne Swissair" avait souscrit 2 700 100 actions d'AFS, sur un total de 3 600 000, et assumé la direction opérationnelle d'AFS. En octobre 1998, AFS procédait à une augmentation de 50% de son capital-actions à l'aide de fonds propres disponibles et émettait 1 800 000 actions gratuites réparties entre ses actionnaires existants au prorata de leur participation.

Swissair s'était vue attribuer un certificat d'actions portant sur 1 350 050 actions. AFS a pour objet la fourniture de prestations financières - liées au sens large à la vente de billets d'avions - à des compagnies aériennes. AFS était parvenue à élargir sa clientèle à d'autres compagnies aériennes que Swissair. Pendant l'été 2003, SWISS International Air Lines AG, Austrian Airlines et d'autres compagnies aériennes faisaient ainsi partie de ses clients réguliers. La société compte entre 300 et 400 collaborateurs. Fin 2002, Swissair entamait des négociations avec TSL en vue de la vente de sa participation AFS. Les négociations avaient été menées à bien pendant l'été 2003. Un contrat de vente avait pu être conclu entre Swissair et TSL. Après conversion du prix de vente en francs suisses et déduction de l'impôt sur les gains en capital, prélevé à la source en Inde dans le cadre de l'exécution de la vente des actions AFS, il en résultait un montant de Fr. 5 368 150,42 représentant le produit net de la vente.

En ce qui concerne les droits de propriété sur les actions AFS, la situation créée lors de la restructuration du groupe Swissair en 1997 n'était pas claire non plus. Au moment de la fondation de SAirLines, sous-holding destiné à la détention des participations dans des compagnies aériennes, les actions auraient dû faire l'objet d'un apport en nature à cette société. A l'occasion des préparatifs de vente des actions AFS pendant l'été 2003, il a été constaté que les certificats d'actions étaient toujours établis au nom de Swissair et qu n'y figurait aucun endossement en faveur de SAirLines. De même, ni le changement de raison sociale de l'"ancienne Swissair" en SAirGroup, ni le transfert des actions d'AFS à SAirLines n'avaient été effectués au registre des actions d'AFS en Inde. Le produit de la vente a par conséquent été viré sur un compte extérieur à SAirLines dont le suppléant du liquidateur de Swissair, Me Niklaus Müller, le co-liquidateur de SAirLines, Dr Roger Giroud, et le liquidateur de SAirGroup, M. Karl Wüthrich, ne peuvent disposer que conjointement. Dans le cadre des procédures de liquidation, il convient désormais de clarifier la situation en ce qui concerne les droits de propriété respectifs des masses de SAirLines, de Swissair et de SAirGroup sur les actions AFS.

4. ETAT DES ACTIFS DE SAIRLINES AU 31 DECEMBRE 2003

4.1 Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2003. Cet état recense les actifs de SAirLines en liquidation concordataire au 31 décembre 2003, en l'état actuel de nos connaissances.

4.2 Actifs

Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, Gate Gourmet et Nuance: en ce qui concerne la vente du groupe Swissport, du groupe Gate Gourmet, du groupe Nuance, de Restorama AG et du groupe RailGourmet, au cours du sursis concordataire, SAirLines, SAirGroup, Swissair et SAirGroup Finance (NL) BV ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord, dans certains domaines, sur la répartition du produit de la vente. Pour garantir les droits des différentes sociétés, certaines parties des produits de la vente ont été placées sur des comptes bloqués.

Actifs non encore réalisés: les actifs non encore réalisés concernent essentiellement des créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, ainsi que des participations et des titres détenus par SAirLines. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité et d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

4.3 Dettes de la masse

Créanciers concordataires: Le poste créanciers au 31 décembre 2003 a trait à des frais encourus au cours du sursis concordataire et de la liquidation concordataire.

Provisions pour part aux salaires du Close Down Team: Pendant le sursis concordataire, SAirGroup a assumé des salaires pour des employés qui travaillaient également pour SAirLines. Ces frais devront encore être répartis.

4.4 Créances concordataires

L'examen des créances produites dans la cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé (voir chiff. 5 ci-dessous). L'état de liquidation au 31 décembre 2003 précise par conséquent, pour chaque classe,

quel est le montant des créances produites et reconnues ou contestées par SAirLines. Dans ce contexte, il convient de noter que, dans leur décision d'admettre ou d'écarter des créances, les organes de liquidation ne sont pas liés par l'avis de SAirLines sur les créances produites. En ce qui concerne les créances de 1^{ère} et de 3^{ème} classe, les remarques suivantes doivent être faites:

Créances de 1^{ère} classe (anciens employés Swissair): les créances annoncées par d'anciens employés Swissair auprès de SAirLines s'élèvent toujours à un montant total de Fr. 93 466 560. Comme il sera possible, dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair, de payer l'ensemble des créances privilégiées, il n'y a plus de risque que des paiements à d'anciens employés de Swissair doivent se faire chez SAirLines.

Créances de 3^{ème} classe: les créances annoncées, d'approximativement Fr. 66 milliards, comportent des productions redondantes de plus de Fr. 35 milliards ainsi qu'un montant d'environ Fr. 11 milliards relatif au complexe Sabena/Etat belge. Les créances originaires de Belgique font l'objet d'une procédure d'appel devant la cour d'appel de Bruxelles.

4.5 Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 0,8% et 49,4%.

5 ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

Lors de sa séance du 30 mars 2004, la commission des créanciers a élu M. Maryann Rohner, de Zurich, comme nouveau membre de la commission des créanciers, en remplacement de Dr Andreas Casutt qui s'était retiré de la commission des créanciers en juillet 2003.

6. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

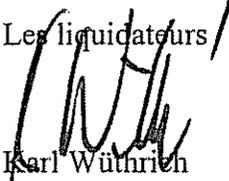
La décision d'admettre ou d'écarter les créances concordataires produites et de les répartir entre les différentes classes en vue d'apurer les passifs sera prise dans le cadre de la procédure de collocation. Il est prévu d'élaborer l'état de collocation dans le courant de cette année. Il devrait être mis à la disposition des créanciers en 2005.

Par ailleurs seront prises les mesures nécessaires à la réalisation des actifs subsistants. Il s'agira, en premier lieu, de faire avancer la vente de Avireal. En particulier, les enquêtes relatives aux prétentions en matière de responsabilité et aux prétentions révocatoires seront diligentées de manière à ce que les décisions sur les prochaines étapes puissent être prises avant fin 2004.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2004.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

SAirLines en liquidation concordataire

Les liquidateurs /

Karl Wüthrich


Dr Roger Giroud

Annexe: Etat de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2003

**Hotline SAirLines
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2003

	31.12.2003	31.12.2002	Varation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
Caisse	3	0	3
UBS SA CHF	222'550'919	2'021'294	220'529'625
UBS SA USD	1'010'663	264'015	746'648
UBS SA EUR	18'890	4'765'274	-4'746'384
ZKB CHF	1'035'527	1'493'742	-458'215
Dépôts à terme	0	196'000'000	-196'000'000
Total des liquidités	224'616'002	204'544'325	20'071'677
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	863'644	24'530'640	-23'666'996
Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, GateGourmet et Nuance	65'000'000	65'000'000	0
Créances sur des tiers	24'929'810	20'536'295	4'393'515
Participations, valeurs mobilières	309'039'359	295'807'740	13'231'619
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	399'832'813	405'874'675	-6'041'862
TOTAL ACTIFS	624'448'815	610'419'000	14'029'815
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	654'615	707'939	-53'324
Provisions pour part des salaires Close Down Team	1'000'000	0	1'000'000
Provisions pour frais de liquidation	10'000'000	0	10'000'000
Total des dettes de la masse	11'654'615	707'939	10'946'676
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	612'794'200	609'711'061	3'083'139

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
				minimal	maximal
Garanties par gage	0	0	0		
1 ^{ère} classe	196'796	196'796	0	100.0%	
1 ^{ère} classe employés Swissair	93'466'560	93'466'560	0	100.0%	
2 ^{ème} classe	3'082	3'082	0	100.0%	
3 ^{ème} classe	66'346'054'069	65'105'638'105	1'240'415'964	0.8%	49.4%
Total des créances concordataire	66'439'720'507	65'199'304'543	1'240'415'964		